



ANALYSE DU BUDGET PREVISIONNEL 2015

Ce projet de budget 2015 doit être étudié au regard de plusieurs décisions importantes qui portent la trace des luttes et des revendications que le SNEP-FSU est fier d'avoir portées avec constance :

- Le maintien du prix de la licence au taux de 2014
- Le passage au demi-tarif du contrat pour les AS des établissements REP+
- Le passage au demi-tarif pour les AS des 109 Lycées Professionnels en zone d'éducation prioritaire
- la réintégration de 138 cadres de l'UNSS à l'Education nationale.

Il convient de comparer le budget d'une année sur l'autre, hors subvention « salaires fonctionnaires détachés ». On constate ainsi une baisse globale des recettes attendues de 1,34%.

Certaines lignes de ce budget prévisionnel nous interrogent.

A propos des recettes

- **subventions Ministère de l'Education Nationale**

La subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS reste la même qu'en 2014 soit 2 638 000€. Tout en prenant acte positivement de ce maintien qui traduit une certaine continuité de l'attention portée au sport scolaire par le ministère, nous persistons à penser que cette subvention de fonctionnement (qui se situe au même niveau que celle allouée au début des années 1990) devrait être rehaussée. Il s'agit en effet de la contribution du Ministère au fonctionnement du service public du sport scolaire qu'il organise en son sein et sous sa responsabilité. Si on considère que le « manque à gagner » pour l'UNSS, suite aux mesures légitimes concernant les AS des établissements en REP+ et les LP de l'éducation prioritaire, s'élèverait à environ 280 000€, il serait opportun que l'Etat contribue à compenser cette perte de recettes afin de permettre à l'UNSS de continuer à assurer des rencontres (du district jusqu'au niveau national) denses et de qualité ainsi que des formations de JO.

Nous pensons également que les propositions repoussées (visant, d'une part, à baisser de 18 à 16 le paramètre pour le calcul du contrat normal des LP et, d'autre part, à réduire le niveau du « contrat accompagné ») doivent être travaillées de même que la proposition visant à permettre le choix « achat licence individuelle / contrat ». Nous continuerons à faire vivre ces revendications, avec l'objectif que des AS ne soient plus en difficulté financière.

Le budget prévisionnel prévoit une subvention de 3 900 000€ pour les salaires des cadres toujours détachés. Or, si le Conseil d'Etat approuve prochainement les modifications des statuts UNSS, nous voulons croire que le Ministère mettra fin à ces détachements dès le 1^{er} septembre 2015. Nous pensons qu'il y aurait là une opportunité à préserver une somme d'environ 400 000€ au profit de l'UNSS (résultant des économies réalisées en matière de charges sociales). C'est pourquoi, nous formulons publiquement cette demande devant l'Assemblée Générale. Une telle somme permettrait notamment de compenser le « manque à gagner » évoqué précédemment. Le SNEP-FSU continue à porter la revendication que tous les

cadres puissent à terme être réintégrés à l'Education nationale, y compris les Directeurs Nationaux Adjoins.

- **subvention du Ministère des Sports**

Si, au total, le Ministère des Sports apporte une subvention légèrement supérieure à 2014 (1,2%), le fléchage de 6,7% de la subvention sur la formation anti dopage nous paraît très élevé dans une association comme la nôtre. Nous aurions préféré une subvention sans condition tant les axes de développement que nous menons sont nombreux.

- **autres sources**

Le projet de budget 2015 estime que l'engagement financier des collectivités territoriales se maintiendra à la même hauteur qu'en 2014. Nous ignorons les indicateurs fiables qui fondent l'affichage retenu par la Direction Nationale de l'UNSS. Certaines informations nous laissent à penser que des collectivités locales ont déjà pris ou sont en passe de prendre des décisions visant à réduire leur contribution (sous toutes leurs formes) au sport scolaire du second degré (AS, district, UNSS). La baisse des dotations, annoncée par le gouvernement, et la mise en œuvre de nouvelles orientations politiques au niveau local, départemental ou régional font craindre que les difficultés déjà constatées perdurent voire s'aggravent.

A propos des dépenses

- **Salaires**

Nous souhaiterions que la présentation de ce chapitre permette de décliner (par exemple, avec des lignes distinctes) l'affectation de la somme globale : salaires et charges proprement dits, indemnités et primes tant pour les fonctionnaires détachés que pour les salariés de droit privé. La transparence ne nuit jamais, bien au contraire, notamment lorsque nous avons à apprécier les répercussions en terme budgétaire d'un accord d'entreprise. Lors du dernier CA, nous avons posé la question du coût annuel moyen d'un poste de secrétariat afin de mesurer les effets de recrutements éventuels de secrétaires dans les services déconcentrés là où ils manquent. Il nous a été répondu que ce coût pouvait être estimé entre 30 000 et 35 000€. Cette information est utile à connaître des administrateurs que nous sommes, y compris pour débattre en Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale de la possibilité de créer des emplois notamment dans certains services départementaux.

- **Fonctionnement**

Nous notons une réduction annoncée des dépenses liées, d'une part, aux réunions des instances administratives (ce qui, peut-être, s'explique par une réduction du nombre de membres dans les instances représentatives du personnel) et, d'autre part, aux réunions des commissions et réunions techniques. Concernant ces dernières, nous aimerions connaître ce qui fonde cette prévision.

Nous sommes inquiets de constater encore une augmentation de près de 4% des services bancaires. Depuis 2013, cela fait 39% d'augmentation. Quelles sont les raisons de cette augmentation ?

- **Animation sportive et compétitions**

Comme nous l'avons rappelé à propos du budget 2014 réalisé, nous réitérons notre demande que soit identifié le montant prévisionnel de la dotation émanant de la Direction nationale au titre du chapitre « animation sportive et compétitions départementales et régionales » en la distinguant de celui résultant de l'engagement financier prévisionnel des AS. Cela permet aux administrateurs que nous sommes tous de savoir si les hausses constatées (et que nous saluons, ayant été de ceux, avec les élus des AS, qui n'avons cessé de demander une hausse des crédits alloués à l'animation sportive) proviennent de la Direction nationale ou des AS et des districts, de savoir si et comment les engagements ou les décisions pris en CA ou à l'AG se sont concrétisés ?

La ligne budgétaire « compétitions internationales » prévoit à nouveau une augmentation (6,8% pour 2015).

Nous le répétons : le SNEP-FSU n'est pas opposé aux événements de dimension internationale. Mais la part de ceux-ci ne cesse d'augmenter depuis 2013. Le montant provisionné s'élève à 500 000€ quand, dans le même temps, la mesure que nous demandions pour aider toutes les AS de LP en abaissant de 2 points le paramètre de calcul des contrats est évaluée à 104 000€ et ne sera donc pas envisagée dans ce budget 2015. Si la tendance observée (augmentation des dépenses engagées pour des compétitions internationales) est liée aux orientations ministérielles et gouvernementales que l'UNSS doit mettre en œuvre, il serait normal que les ministères concernés abondent de façon spécifique leur subvention.